

Formulaire d'inscription

Examen professionnel supérieur EPS

Instructrice/instructeur de chiens guides d'aveugles avec diplôme fédéral

Dates et lieu de l'examen

4 novembre - 12 novembre 2024 (7 jours)

Maison de paroisse Neumünster, Seefeldstrasse 91, 8008 Zurich. La partie 3 de l'épreuve "Travail pratique avec deux chiens en formation" aura lieu dans l'institution de formation des candidats.

Table des matières

1.	Indications générales	2
2.	Admission	2
3.	Formations professionnelles et activités professionnelles.....	3
4.	Indications relatives à l'inscription.....	3
5.	Envoi de l'inscription par courrier recommandé.....	4
6.	Suite de la procédure.....	4
7.	Protection des données.....	4
8.	Dispositions	4

1. Indications générales

Langue d'examen <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> italien	
Nom	Prénom
Rue	NPA/localité/canton
Téléphone	E-mail
Employeur	
Date de naissance	N° AVS
Lieu d'origine/canton	Pays

2. Admission

Seul(e)s les candidates / candidats qui ont remis leur inscription dans le délai prescrit et qui remplissent les conditions d'admission selon le ch. 3.3 du règlement d'examen fédéral du 14 janvier 2022 sont admis(es) à l'examen professionnel supérieur Instructrice/Instructeur de chiens guides d'aveugles avec diplôme fédéral.

3. Formations professionnelles et activités professionnelles

Annexes obligatoires

Les candidates / candidats doivent remettre au secrétariat Commission AQ REA les documents suivants :

<input type="checkbox"/>	Curriculum vitae complet relatif à la formation professionnelle et à la pratique professionnelle
<input type="checkbox"/>	Copie d'une pièce de légitimation officielle avec photo (document d'identité ou passeport)
<input type="checkbox"/>	Copie du permis de conduire catégorie B
<input type="checkbox"/>	Copie du brevet, diplôme, certificat de capacité ou diplôme d'une haute école requis pour l'admission conformément au ou copie d'un certificat estimé par la commission chargée de l'assurance qualité comme étant équivalent ou attestation d'équivalence de la commission chargée de l'assurance qualité (CAQ réadaptation)
<input type="checkbox"/>	Copie des certificats de travail ou des certificats intermédiaires attestant d'une activité professionnelle d'un minimum de 2 ans, tel que nécessaire pour l'admission à l'examen (contenant le début de l'engagement, la position dans l'entreprise, l'éventuelle date du départ, le taux d'occupation, minimum 80%)
<input type="checkbox"/>	Copies des certificats de modules valides (certificats d'attestations de compétences) ou des attestations d'équivalence
<input type="checkbox"/>	Travail de diplôme : titre provisoire, thème choisi et problématique centrale jusqu' à 5 mois au plus tard le déroulement de l'épreuve (03.06.2024), par e-mail à n.loehrer@inwortundtat.ch
<input type="checkbox"/>	Le travail de diplôme doit être remis à la commission AQ au plus tard 4 semaines avant le début de l'examen, en trois exemplaires (document papier) à In Wort und Tat, Sekretariat QSK Blindenführhundeinstruktor/in, Sonder 4, 9042 Speicher ainsi que sous forme électronique à n.loehrer@inwortundtat.ch . 4 octobre 2023 (date du timbre postal)

4. Indications relatives à l'inscription

<input type="checkbox"/>	J'accepte que mon travail de diplôme puisse être prêté aux personnes intéressées par la bibliothèque spécialisée de l'UCBAVEUGLES.
<input type="checkbox"/>	Mon travail de diplôme doit être traité de manière confidentielle et ne doit pas être prêté.

5. Envoi de l'inscription par courrier recommandé

Veillez envoyer l'inscription à l'adresse suivante, jusqu'au **22 juillet 2024** au plus tard (date du timbre postal) :

In Wort und Tat
Sekretariat QSK Blindenführhundeinstruktorin/instruktor
Sonder 4, 9042 Speicher
n.loehrer@inwortundtat.ch

6. Suite de la procédure

La décision concernant l'admission à l'examen est communiquée par écrit au moins 3 mois, **02.08.2024** (date du timbre postal), avant le début de l'examen final

7. Protection des données

Vous trouverez des informations sur notre traitement des données dans notre [déclaration de protection des données](#).

8. Dispositions

Par son inscription, la candidate / le candidat confirme avoir pris connaissance des documents d'examen (publication de l'examen, règlement d'examen) et les accepter intégralement. Elle / il confirme avoir donné des indications complètes et conformes à la vérité. Le règlement d'examen et les directives sont disponibles sous www.ucba.ch.

Les frais d'examen s'élèvent à 3900.00 CHF, auxquels s'ajoutent 50.00 CHF pour le diplôme et les frais d'inscription au SEFRI.

Lieu/date :

Signature de la candidate / du candidat :